
ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

La présente page explique les règles de confidentialité applicables aux échanges entre Tabl.ia et ses prospects, clients ou partenaires.

Article 1 - Informations confidentielles

Sont considérées comme confidentielles les informations non publiques échangées entre Tabl.ia et un prospect, client ou partenaire, quel qu'en soit le support : données commerciales, financières, techniques ou stratégiques, tarifs, fichiers clients et prospects, méthodes de travail, outils, automatisations, contenus, documents, accès, identifiants, projets et savoir-faire.

Article 2 - Utilisation et protection

Tabl.ia utilise les informations qui lui sont confiées uniquement pour répondre à une demande, préparer ou réaliser ses prestations et assurer le suivi de la relation. De la même manière, les informations non publiques communiquées par Tabl.ia ne doivent pas être diffusées, reproduites ou utilisées en dehors de l'objet des échanges, sans son accord écrit préalable. Chaque partie prend des mesures de sécurité adaptées et limite l'accès aux seules personnes qui en ont besoin.

Article 3 - Exceptions

Ne sont pas confidentielles les informations déjà publiques sans manquement, détenues légalement avant leur communication, obtenues légalement d'un tiers non tenu à confidentialité ou développées de façon indépendante. En cas d'obligation légale ou de demande d'une autorité compétente, la partie concernée informe l'autre partie dans la mesure permise par la loi.

Article 4 - Durée

Les règles de confidentialité s'appliquent dès le premier échange d'informations et pendant toute la durée de la relation. Elles demeurent applicables pendant trois (3) ans après la fin des échanges, et aussi longtemps que les informations concernées ne sont pas devenues publiques de manière licite ou ne relèvent pas d'un secret d'affaires.

Article 5 - Restitution et suppression

Sur demande ou à la fin de la relation, les documents et supports contenant des informations confidentielles sont restitués, supprimés ou détruits dans un délai raisonnable, y compris leurs copies, sauf obligation légale de conservation. Cette règle ne remet pas en cause les archives nécessaires à la preuve, à la comptabilité ou à l'exécution d'une obligation légale.

Article 6 - Absence de transfert de droits

La communication d'informations confidentielles ne transfère aucun droit de propriété, de licence, d'exploitation ou de reproduction. Les outils, contenus, marques, méthodes, automatisations et éléments de savoir-faire de Tabl.ia restent sa propriété, sauf accord écrit contraire.

Article 7 - Manquement

Tout manquement à ces règles peut engager la responsabilité de son auteur. Tabl.ia pourra demander toute mesure utile pour faire cesser le manquement et obtenir réparation du préjudice subi, dans les conditions prévues par le droit applicable.

Article 8 - Droit applicable

Les présentes règles sont soumises au droit français. Tout différend relatif à leur interprétation ou à leur application relève des juridictions compétentes, sous réserve des règles impératives applicables.